

Klassengrösse: Maximum / effectifs des classes: nombre maximum
 Kindergarten (Jahre 1-2) / école enfantine (années 1-2)

Kanton	Frage 8: Welches ist gemäss kantonalen Regelungen die maximale Zahl von Kindern pro Klasse? (ohne Kleinklassen, Sonderklassen)
Canton	Question No 8: Selon la réglementation cantonale, quel est le nombre maximum d'enfants par classe? (classes à effectifs réduits, classes spéciales, etc., non comprises)
AG	25
AI	25
AR	24. Grössere Klassen sind mit Erweiterung der Lehrendenpensen möglich.
BE	22
BL	24
BS	20
FR-d	23
FR-f	23
GE	Normes internes qui ne font pas l'objet d'une réglementation
GL	24
GR	25
JU	Non défini. Des allocations de ressources supplémentaires sont prévues en fonction du nombre d'élèves par classe. Dès 24 élèves, des mesures particulières peuvent être envisagées.
LU	22
NE	Il n'y a pas de maximum fixé; cependant la direction d'école reçoit une subvention cantonale pour x classes calculée sur la base du nombre d'élèves du cercle scolaire du cycle 1 (années 1-2-3-4) divisé par 18. Si les effectifs sont supérieurs dans une classe, ils seront inférieurs dans une autre. A partir de 21 élèves des périodes d'appui par un 2e enseignant sont attribuées.
NW	26
OW	24
SG	24
SH	22
SO	24
SZ	24
TG	24; wird diese Zahl länger als zwei Jahre überschritten, ist eine Genehmigung der Schulaufsicht einzuholen
TI	25 allievi, con possibilità di deroga verso l'alto. Pluriclassi massimo 20 allievi
UR	22
VD	22
VS	Classe ordinaire : moyenne maximale de 22 / classe de l'enseignement spécialisé : 8
ZG	24
ZH	Ab 25 Schüler/innen zusätzliche Lektionen für Halbklassen oder Teamteaching oder Teilung der Klasse.
FL	20

